

AUTOUR D'UN "PANGE LINGUA"

Ulysse Chevalier, dans son *Repertorium hymnologicum*,¹ a recensé un nombre important — plus de cent-vingt — de paraphrases de l'hymne célèbre *Pange lingua*. Il en est une au moins cependant qui a échappé à ses sagaces recherches, ainsi d'ailleurs que tout le contenu d'un mince recueil dû à la plume de Jean Morel, principal du collège de Reims en l'Université de Paris, et qu'il intitula : *Appendix ad hymnos sacros nuper editos*.²

Notre *Pange lingua* débute par ces vers :

*Pange lingua gloriosi
Corporis miraculum*

et retrace tout au long l'histoire du prodige eucharistique connu sous le nom de miracle des Billettes.

Transportons-nous un instant dans le Paris de Philippe-le-Bel. En une rue étroite du Marais, la rue des Jardins, qui reliait la rue de la Verrerie à la rue de la Bretonnerie, s'élevait à main droite, à peu près au milieu, la maison du juif Jonathas.³ Il vivait là avec sa femme et ses deux enfants, une fillette et un petit garçon, et il semble bien qu'il y vécut d'usure.

L'an 1290, sur la fin de la Semaine sainte, une femme du voisinage vient le trouver. Elle avait engagé chez lui, « pour trente sols parisis »⁴ sa seule robe convenable, et elle le suppliait de la lui prêter pour le jour de Pâques,⁵ afin de n'être point plus mal vêtue que les autres en cette fête. Tremblante, elle attend le résultat de sa requête. Jonathas ne la rejette pas ; seulement, il lui propose un marché : il lui rendra sa robe, non pas un jour, mais définitivement, il la tiendra même quitte

¹ CHEVALIER (ULYSSE), *Repertorium hymnologicum*... — Louvain 1892-1904. In-8°.

² MOREL (JEAN), *Appendix ad hymnos sacros nuper editos*... — Parisii 1624. In-4°.

³ Son nom est donné par les Chroniques de Saint-Denis.

⁴ SÉGUIER (JÉROME), *Histoire miraculeuse de la sainte Hostie gardée en l'église de S. Jean-en-Grève*... — Paris 1604. In-8°, p. 9 ; et THÉODORIC DE SAINT-RENÉ (LE P.), *Remarques historiques données à l'occasion de la sainte Hostie miraculeuse*... — Paris 1725. In-8°, T. I, p. 258.

⁵ Le 2 avril.

des trente sols, si, en échange, elle lui apporte ce pain que les chrétiens disent être leur Dieu et qu'elle veut aller recevoir. Coquette et intéressée, poussée peut-être par une pauvreté extrême, la malheureuse accepte.

Au matin de Pâques, elle se rend de bonne heure à Saint-Merry, sa paroisse, communie, mais au lieu d'avalier l'Hostie, elle la cache dans un linge, sort rapidement de l'église et la porte au juif de la rue des Jardins.

Possédé d'une fureur démoniaque, celui-ci saisit le pain sacré, le pose sur un coffre et le perce avec un canif : le sang coule, il s'étonne, appelle femme et enfants qui demeurent stupéfaits. Lui cependant s'acharne sur l'Hostie, saisit un clou, un marteau et la perce de nouveau ; et voici que le sang ruisselle. Il n'en est pas touché, mais reprenant l'Hostie, l'attache à la muraille et la flagelle désespérément : elle demeure intacte. Ce spectacle inouï bouleverse la femme de Jonathas ; elle sent naître en son cœur la foi à ce Dieu que ses pères ont méconnu et supplicié.

Le juif alors livre l'Hostie aux flammes, mais elle s'élève au-dessus comme en volant. Hors de lui, il s'arme d'un couteau de cuisine et veut la couper : elle demeure entière ; il l'attache contre la paroi d'un « lieu puant et infect »⁶ et lui donne un coup de lance : le sang se remet à couler en abondance. Pour en finir, il la plonge dans une chaudière d'eau bouillante : et l'eau devient rouge de sang, l'Hostie apparaît au-dessus et prend la forme d'un crucifix.

A ce spectacle prodigieux, femme et enfants crient et pleurent. L'homme demeure éperdu, hors de sens...

Au-dehors, l'heure tournait et bientôt les cloches du couvent de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, situé presque en face, se mettent à sonner à toute volée pour appeler religieux et fidèles à la grand'messe pascalle. Le fils de Jonathas, est allé prendre l'air de la rue des Jardins ; il voit, parmi les passants, des camarades qui se rendent à l'église et, encore sous l'empire des scènes auxquelles il vient d'assister, leur dit : A quoi bon aller adorer votre Dieu, puisque mon père vient de le tuer ? Une femme l'entend, soupçonne quelque drame, entre chez le juif sous prétexte de prendre du feu. Elle voit la Croix au-dessus de la chaudière, s'avance dévotement, et l'Hostie, reprenant sa forme première, vient se poser dans une tasse de bois qu'elle tenait à la main.

Elle la porte aussitôt au curé de Saint-Jean-en-Grève, l'église la plus proche. Le clergé, les fidèles, apprennent de sa bouche le miracle qui bientôt court la ville. On se transporte chez le juif, on l'arrête. Son procès fut rapidement instruit, et sans qu'il donnât aucune marque de repentir, il fut condamné au supplice du feu.⁷

⁶ SÉGUIER, *op. cit.*, p. 14.

⁷ Le récit du miracle et de la fondation des Billettes se trouve aussi dans BONFONS, *Les Antiquités... de Paris...* — Paris 1586. In-8°, pp. 106-107, et dans DUBREUIL, ff. 307-308.

Telle est la trame d'un récit autrefois célèbre dont la plus ancienne rédaction est contemporaine des faits même ; elle se déroule avec tous les enjolivements que veut la légende au long des neuf leçons de l'office qu'on célébrait jadis chaque année pour commémorer le miracle et réparer le sacrilège.

Il n'entre pas dans notre dessein d'examiner du point de vue critique les témoignages écrits et figurés de l'événement. De nombreux auteurs l'ont fait avec science et talent. Nous voulons seulement présenter l'hymne de Jean Morel, et dire ensuite un mot de ce qu'il advint de la maison du juif Jonathas.

* * *

Les historiens n'ont pas été les seuls à rapporter le fait merveilleux. Le sujet était trop beau pour ne pas inspirer les poètes. En plein XVII^e siècle, Jérôme de Séguier, conseiller d'état, marguillier d'honneur de la paroisse Saint-Jean-en-Grève,⁸ Scévole de Sainte-Marthe⁹ dédièrent des vers latins et français à l'Hostie martyrisée. Mais les poèmes les plus intéressants sont de forme liturgique. C'est d'abord une prose qui remonte au temps de Charles-le-Bel.¹⁰ On la chantait à la messe de la fête du miracle, le dimanche de Quasimodo. Elle fut retouchée par la suite et on la mit sur le ton du *Lauda Sion*. A côté de la prose, vient tout naturellement l'hymne de Jean Morel, bien que beaucoup plus tardive, puisqu'elle ne date que de 1624.

Outre le recueil que nous avons cité en commençant, elle fut imprimée sur parchemin et conservée dans les archives du couvent des Billettes.¹¹ Plusieurs l'ont reproduite ; nous l'avons rencontrée dans l'*Histoire de l'Hostie miraculeuse...* signée des religieux carmes du Saint-Sacrement,¹² dans celle du P. Léon de Saint-Jean¹³ avec quelques variantes ; dans la *Delineatio observantiae carmelitarum Rhedonensis...*¹⁴ du même ; dans les *Remarques historiques...*¹⁵ du P. Théodoric de Saint-René. Nous avons eu la surprise de ne pas la trouver dans une notice très consciencieusement établie, il y a quelque cinquante ans, par un vicaire de Saint-Jean-Saint-François, la paroisse héritière de Saint-Jean-en-Grève dans la tradition réparatrice, l'abbé Lacroix.¹⁶ Il semble donc que cette hymne n'ait pas été réimprimée depuis 1725. La voici :

⁸ SÉGUIER, *op. cit.*, et THÉODORIC, *op. cit.*

⁹ THÉODORIC, *op. cit.*, T. I, p. 374sq.

¹⁰ ID., *ibid.*, T. II, p. 172sq.

¹¹ ID., *ibid.*, p. 180.

¹² Paris, 1653. In-12, pp. 92-93.

¹³ Paris 1664. In-12, pp. 242-244.

¹⁴ Lutetiae Paris., 1645. In-4^o.

¹⁵ *Op. cit.*, T. II, p. 177sq.

¹⁶ LACROIX (ABBÉ EUGÈNE EMMANUEL), *Le Miracle de la sainte Hostie de 1290, à Paris...* — Paris (1890). In-12^o.

IN INSIGNE MIRACULUM QUOD CONTIGIT PARISIIS
 REGNANTE PHILIPPO PULCHRO FRANCORUM REGE SUPER SACRAM HOSTIAM
 A JUDAEO QUODAM MUCRONE CONFIXAM. ANNO 1290.
 HYMNUS.*

Pange lingua gloriosi
 Corporis miraculum :
 Circumcisi quod dolosi
 Immane piaculum
 Calvinistae factiosi
 Cor frangat incredulum.

Mulier non sacramentum
 Dentibus comminuit ;
 Angelorum alimentum
 Linteo imposuit :
 Fert Judaeo : vestimentum
 Sic sibi restituit.

Mox mucrone scelerato
 Caro Christi pungitur
 Et de pane vulnerato
 Sanguis large funditur :
 A furiis agitato
 In rogam protruditur.

Jesu Christi passionem
 Quantum potest, iterat :
 Sed id citra laesionem
 Corpus sanctum verberat :
 Lanceae post fassionem
 Tundit ; clavo terebrat.

Prunas, ignemque ardentem
 Caldario subjicit,
 In undamque bullientem
 Sacram escam conjicit ;
 Christum vere apparentem
 Stupefactum conspicit.

Miraculum revelatur :
 Patescunt indicia :
 Recutitus condemnatur

* Ex archivis ecclesiae S. Joannis in Gravia, meminit Jo. Nauclerus generatione xliiii voluminis secundi Chronographiae. Item Jo. Villaneus Florentinus Annalium III.

Igni absque venia.
Ad hic usque asservatur
Tempus sancta Hostia.**

Sicut fulsif gloriosa
Christi resurrectio,
Sic nec fuit haec probrosa
Corporis tractatio :
Sed triumphi speciosa
Tanquam iteratio.

Triumphavit illibatum :
Spectatur a populo
Integrum, nec violatum
Subjicitur oculo :
Ut hoc signum comprobatum
Sit cuivis incredulo.

Dira domus et horrenda
In templum convertitur
Religio statuenda
Ibidem accersitur.***
Virgo Mater reverenda
In hac pie colitur.

Christe, per quem praedicatur
Aeternis sermonibus
Tua fides et firmatur
Signis mirabilibus ;
Fac ut contra quod narratur
Respuamus auribus.

Genitori, Genitoque
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio :
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio.

Amen.

« Dévote et élégante », dit le P. Théodoric de Saint-René en parlant de notre hymne. Nous ferons quelque réserve sur ces qualificatifs. Elle se borne en réalité à narrer la légende et elle le fait en assez mauvais vers. La langue est quelconque, la prosodie défectueuse, avec des

** In aede D. Joannis in Gravia.

*** In monasterium Billetoꝝ.

élisions irrégulières, des accents presque toujours placés à contre-temps. Mais sous cette forme d'une médiocrité honnête se cache une grande foi et une grande bonne volonté : n'est-ce pas l'essentiel ?

*
* *

La maison du miracle nous intéresse à un autre chef, et nous voudrions rappeler comment elle devint terre carmélitaine.

Aussitôt après l'exécution du juif, sa maison fut, selon la coutume, confisquée par le Roi. Un bourgeois de Paris, Regnier Flaminge, obtint facilement de la transformer en chapelle.¹⁷ Elle était achevée en 1295 et on l'appela la *Chapelle des Miracles*. Quatre ans plus tard, à la requête de Guy de Joinville, soutenu par la reine Jeanne, Philippe-le-Bel donnait la maison et, moyennant accord avec R. Flaminge, la chapelle aux Frères de la Charité de Notre-Dame.¹⁸ Le Roi y fit bâtir une église qui fut dénommée du Sauveur bouillant, *Salvatoris bullientis nomine dicata*.¹⁹ On commença aussitôt à y célébrer chaque année l'office de la réparation.

La maison ne fut plus désignée dès lors que sous le nom de « la maison où Dieu fut bouilli ». ²⁰ Bientôt la rue des Jardins elle-même ne fut plus connue autrement, aussi bien dans les actes publics que dans les désignations populaires. Les religieux eux-même étaient communément appelés : « les Frères de la rue où Dieu fut bouilli ». Au début du XV^e siècle, apparaît pourtant un nouveau vocable, celui de Billettes. La rue l'a conservé jusqu'au percement de l'actuelle rue des Archives, en 1888 ; c'est le tronçon qui va de la rue de la Verrerie à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ; elle touchait au sud à la rue des Deux-Portes, au nord à la rue de l'Homme-Armé.

On a voulu jouer sur ce nom de Billettes, de *Billetis*, et le faire sortir de *Dei bullientis*. L'abbé Lacroix ²¹ a montré d'après Sauval,²²

¹⁷ La bulle de Boniface VIII à l'évêque de Paris (17 juillet 1295) autorisant cet établissement contient la constatation officielle du miracle. Cf. Cartulaire des Billettes, Paris, Bibliothèque nationale, Ms. lat. 10981, p. 37; THÉODORIC DE SAINT-RENÉ, *op. cit.*, II, p. 148. Le cartulaire est un manuscrit sur parchemin orné de peintures en pleine page de l'époque de François I ; à la p. 10, le miracle.

¹⁸ Ils la desservaient depuis sa fondation. Ces frères hospitaliers avaient été établis dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, à Boucheomont, en 1286. Ils suivaient, avec les règlements de Guy de Joinville, la règle du Tiers-ordre de saint François. Une bulle de Clément VI à l'évêque de Châlons les autorisa à quitter cette règle pour celle de saint Augustin (27 juillet 1346). cf. CARTULAIRE, pp. 114-163; THÉODORIC, *op. cit.*, pp. 232-265.

¹⁹ THÉODORIC, *op. cit.*

²⁰ Aux documents de l'époque indiqués par les auteurs que nous avons cités, nous ajouterons une épitaphe, celle de Pierre Hardy qui mourut en 1378, attestant la fondation d'une chapelle « en l'honneur de Dieu et des Trois Maries, en l'hostel de la place où Dieu fut bouilly ». - RAUNIE, *Épitaphier du vieux Paris*, T. II, p. 229.

²¹ THÉODORIC, *op. cit.*, pp. 20-22.

²² SAUVAL, *Histoire et recherche des antiquités... de Paris*, Paris 1724, T. I.

qu'il avait une tout autre origine, et qu'il fallait renoncer à ce rapprochement, si attrayant fût-il. La rue tirerait sa dénomination du péage des Billettes dont le bureau se trouvait à l'angle sud : il était surmonté d'une enseigne où figurait un petit billot de bois; Jaillot²³ qui conteste cette interprétation, est d'avis que les Hospitaliers qui n'étaient pas vraiment des religieux devaient porter sur leurs habits des « billettes pour se faire distinguer ».

La maison du juif n'offrait aux Frères de la Charité qu'un local fort exigü. Aussi s'étendirent-ils rapidement sur les maisons voisines qu'ils achetèrent ou reçurent en donation.²⁴ Ils purent alors agrandir la chapelle primitive et y édifier trois autels, construire un cloître, une salle de chapitre : les nouveaux bâtiments furent bénits en 1330.²⁵ Le cimetière l'avait été dès 1323.²⁶

Le sol de la rue des Jardins ayant été exhaussé à plusieurs reprises, l'église du miracle se trouvait en contre-bas. En 1408, les religieux en firent construire une plus grande²⁷ au-dessus avec cloître²⁸ et bâtiments, et la chambre du juif devint comme la cave de la nouvelle église.²⁹ Au-dessus du grand portail, on peignit « en lettres gothiques noires sur fond blanc : ICY EST L'ÉGLISE ET MONASTERE AUS FRERES DE L'ORDRE DE LA CHARITE NOSTRE-DAME, FONDEE EN L'HONNEUR ET REVERENCE DU SAINT SACREMENT DE L'AUTEL OU LE PRECIEUX SANG MIRACULEUX DE LA SAINTE HOSTIE A ESTE REPANDU ». Et à l'entrée de la chapelle souterraine, on inscrivit : « CY-DESSOUS LE IUIF FIT BOUILLIR LA SAINTE HOSTIE ».³⁰

* * *

Deux siècles plus tard, le couvent qui avait connu une vie florissante tombait en décadence au spirituel et au temporel. « Les Frères de la Charité de Notre-Dame, écrit le P. Théodoric, ne s'étaient pas seulement relâchés par rapport à l'étude et aux sciences, mais aussi par rapport à la régularité et aux bonnes moeurs. La Cour et le Parle-

²³ JAILLOT, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur... Paris*, Paris, XIII^e quartier, 1773, pp. 10-12.

²⁴ Acquisition de 1308 à 1312 de trois maisons amorties en 1312; donations en 1336, 1337, 1349, 1366. Cf. *Arch. nat.*, L. 930 et RAUNIÉ, *op. cit.*, T. II, p. 220.

²⁵ *Cartulaire des Billettes*, p. 51.

²⁶ *Arch. nat.*, L. 931; FELBIEN, T. III.

²⁷ *Cartulaire des Billettes*, p. 88 : Actes de la consécration et dédicace de l'église en l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Vierge et de tous les saints (13 mai 1408).

²⁸ Le cloître est postérieur à 1427. Cf. *Arch. nat.*, L. 931; RAUNIÉ, *op. cit.*, II, p. 223.

²⁹ « La chapelle basse, devenue depuis longtemps le lieu de sépulture des religieux et des bienfaiteurs, existe encore au-dessous de l'église; mais toutes les avenues en ont été soigneusement murées : elle est inaccessible; on prétend qu'elle garde ses autels et ses tombeaux ». GUILHERMY, *Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe*, Paris 1875-1883. In-4°, T. I, p. 427.

³⁰ LÉON DE SAINT-JEAN, *Histoire de l'Hostie miraculeuse...*, p. 27.

ment eurent la bonté d'entreprendre leur réforme, particulièrement celle de la maison de Paris, mais ce fut inutilement, et en voici les raisons : 1^o Ces religieux se trouvaient en fort petit nombre, et il n'y avait dans tous les couvents de cet Ordre que 40 religieux dont il n'y avait que 28 prêtres. 2^o L'ignorance régnait parmi eux. 3^o Le temporel des maisons était ruiné et accablé de dettes. 4^o Ils étaient divisés entre eux d'une manière scandaleuse. 5^o Enfin, ils ne voulaient point absolument de réforme »,³¹

L'auteur des *Remarques historiques* poursuit en exposant les causes de ces dérèglements : depuis que les Frères de la Charité étaient soumis à la Règle de Saint Augustin, il n'y avait plus d'élections, et les prieurés étaient devenus des bénéfices ; ils n'étaient pas obligés à l'oraison ; ils ne faisaient pas d'études, et l'ignorance régnait chez eux.

Les supérieurs n'ayant pu relever le couvent décidèrent de le céder d'abord aux Feuillants du faubourg Saint-Honoré, puis aux Minimes de la Place Royale. Les négociations échouèrent ; le général, Antoine Payen, se tourna alors vers les Carmes de la Réforme de Touraine qui n'avaient pas encore d'établissement à Paris. Par patente du 14 septembre 1631 et acte de transaction des religieux du 24 juin 1631, les Billettes cédèrent aux carmes de Touraine, représentés par le P. Léon de Saint-Jean et le P. Lezin de Sainte-Scholastique au nom du provincial Bernard de la Madeleine,³² le prieuré, le couvent et l'église, avec tous leurs biens et revenus, à la charge d'assurer le service religieux, d'acquitter les fondations et le payer les dettes. Ils conservaient le droit de résider dans le couvent, et d'y être nourris et entretenus ; s'ils voulaient se retirer, une pension annuelle devait leur être servie.³³

Le Pape et l'archevêque Jean-François de Gondi,³⁴ Louis XIII et le Parlement³⁵ donnèrent les autorisations nécessaires à ce changement et le couvent des Billettes devint couvent du Saint-Sacrement dont les Carmes de Touraine entrèrent en possession réelle le 24 septembre 1633. La nouvelle maison fut associée à l'Observance à la Congrégation de Saint-Joseph, en novembre 1631 ; l'assemblée régla en outre les conditions d'amortissement des dettes des religieux des Billettes et des pensions à leur verser.

Le P. Léon de Saint-Jean qui avait mené toute la négociation écrit à ce propos : « Toutes les circonstances qui ont accompagné l'établissement des Carmes réformés en cette Maison des Miracles sont si merveilleuses, qu'en ayant eu la principale conduite, j'ai fait souvent toucher au doigt que celui de Dieu était seul l'ouvrier de cette sainte en-

³¹ THÉODORIC, *op. cit.*, II, p. 82.

³² HUGUES DE SAINT-FRANÇOIS (LE P.), *La Véritable idée d'un supérieur religieux...* — Angers 1663. In-4^o, pp. 375-381.

³³ RAUNIE, *op. cit.*, p. 224. Voir p. 224 et 225 la copie du contrat conservé aux Archives nationales, L.I. 1492, 2^o partie, pp. 1-6.

³⁴ Décret du 19 septembre 1631. HUGUES DE S. FRANÇOIS, *op. cit.*, p. 378.

³⁵ Lettres patentes du 26 septembre vérifiées au Parlement le 8 janvier 1632. *Ibid.*, p. 379.

treprise. Le voeu que je fis d'abord pour le succès de cette affaire au Très Saint-Sacrement de l'autel en a fait reconnaître la vertu puissante et efficace à vaincre mille difficultés qui, selon le cours des choses, étaient insurmontables.

Cette créance a été facile à persuader quand on a vu que toutes les expéditions et toutes les choses principales desquelles dépendait ce nouvel établissement ont été les suites des prières qui ont été adressées à Jésus-Christ en ce Sacrement, et même qu'elles sont toutes arrivées en ce jour de la semaine que l'Église destine à célébrer la mémoire de cette merveille des merveilles

Au plus fort de ses poursuites, je souhaitai ardemment que cette maison appelée dans ses titres la *Maison des Miracles* et depuis nommée le *couvent des Billettes* portât en cette nouvelle substitution quelque nom qui servît de monument à la dévotion de ce mystère sacro-saint. Dans ces conjonctures, il rencontra heureusement que la voix publique et le sentiment commun de plusieurs personnes écrivant de plusieurs endroits aux nouveaux habitants de cette ancienne maison lui donnèrent unanimement et comme par un secret concert le nom et le titre de *Couvent du Saint-Sacrement* qui lui est toujours demeuré. Chose d'autant plus considérable que c'est, comme je crois, la seule, au moins la première maison de ce nom dans Paris, même dans la France, peut-être en toute la chrétienté.

Preuve convaincante que Dieu par les soins particuliers d'une amoureuse Providence a voulu choisir ce sanctuaire de ses miracles. Et qu'il l'a choisi afin d'y être plus incomparablement qu'ailleurs honoré, servi et adoré en ce mystère des mystères. C'est pourquoi aussi cette maison des Carmes réformés du Saint-Sacrement des Billettes porte pour ses armes le miracle de l'hostie martyrisée par la cruauté du Juif. Et sa devise particulière peut bien être cet éloge que la piété des catholiques rend aujourd'hui aussi célèbre que commun, et que les saints papes de Rome ont enrichi d'indulgences : « Loué soit le très-saint Sacrement de l'autel ». ³⁶

Les armoiries de Billettes dont parle le P. Léon de Saint-Jean se blasonnent ainsi : « D'azur à un crucifix d'or dans une chaudière du même, la chaudière bouillante sur un feu de gueules et chargée d'un écusson de sable chappé, arrondi d'argent et chargé de trois étoiles deux en chef et une en pointe de l'un en l'autre ». ³⁷

Philippe Thibault, le père de la réforme de Touraine, craignit aussitôt qu'un couvent à Paris fût une pierre d'achoppement pour la Réforme, « par la vanité et le désir de paroistre à Paris que les religieux auraient au préjudice de l'humilité et simplicité », surtout si leur talent les amenait à être appelés à remplir de grands emplois au dehors. « Il en proposa les remèdes ». C'étaient « l'éloignement de ceux qu'on verrait... vains... au dehors et irréguliers au dedans », infidèles à l'obéis-

³⁶ LÉON DE SAINT-JEAN, *op. cit.*, préface.

³⁷ MEURGEY, *Armorial de l'Église de France*, Mâcon 1938. In-4^o, p. 9. - Figure dans d'Hozier, XXIII, Paris, I, p. 767.

sance, à la charité, à la pauvreté, recherchant les visites et les affaires, les relations avec l'extérieur.

Il insista pour que, suivant les constitutions, aucun religieux ne pût rester en charge plus de six ans.³⁸

La nouvelle fondation prospéra rapidement sous un prieur zélé, le P. Archange de Saint-Luc, et avec des sujets de mérite. Les meilleures chaires de Paris reçurent avec succès Antoine de Saint-Martin et Léon de Saint-Jean. Celui-ci, qui exerça à plusieurs reprises la charge de provincial, fut un prédicateur célèbre et un écrivain fécond. Il fut prédicateur du Roi durant deux années ; le recueil de ses sermons remplit quatre volumes in-folio, dont nous citerons au moins : *La France convertie, ou Octave à l'honneur du B. S. Denis l'Aréopagite...* Il assista Richelieu à son lit de mort, prononça son Oraison funèbre, ainsi d'ailleurs que celle de Mazarin. Une de ses oeuvres les plus connues a pour titre : *Jésus en son throne enseignant une et vraie religion...*³⁹

Antoine de Saint-Martin avait été le maître de théologie de Léon de Saint-Jean. Il était considéré comme « le plus fervent prédicateur de son temps » ; il fit « des conversions extraordinaires ». D'une grande humilité, il refusa un évêché, préférant à tous les honneurs l'état religieux. Il mourut au couvent du Saint-Sacrement en 1650.⁴⁰

L'église, elle, était fort délabrée. Dès 1643, les carmes auraient voulu la faire reconstruire. Ce n'est que sous Louis XV, alors qu'elle menaçait de s'écrouler, qu'ils obtinrent autorisations et subsides. Les travaux commencèrent en 1745 et furent rapidement menés : c'est l'église actuelle des Billettes. Bâtie sur les plans d'un religieux de la maison, le P. Claude, ses proportions ne sont pas heureuses. Piganiol⁴¹ l'a sévèrement critiquée. Comme dans celle qui l'avait précédée, on conserva le canif teint de sang dont fut perçée l'Hostie, la chaudière où elle fut jetée, la coupe de bois où elle vint se poser. L'église et le couvent, devenus biens nationaux à la Révolution, furent vendus en 1793 et 1795. Achetés par la ville de Paris, l'église est devenue temple luthérien de la Confession d'Augsbourg, en 1812.

Le reste des anciens bâtiments subsiste, occupé partie par un orphelinat de jeunes filles protestantes, partie par une école communale de garçons. Le délicieux petit cloître est là, intact et vieillot, seul du XV^e siècle conservé à Paris. Quand les petits garçons — chrétiens et juifs — l'emplantent de leurs cris, songent-ils parfois qu'au-dessous d'eux se trouve la chambre « où Dieu fut bouilli » ?

Paris, octobre 1947.

S. - M. BOUCHEREAUX

³⁸ HUGUES DE SAINT-FRANÇOIS, *op. cit.*, pp. 381-383.

³⁹ COSME DE VILLIERS, II, p. 234sq. ; HUGUES DE SAINT-FRANÇOIS, *op. cit.*, p. 384sq.

⁴⁰ COSME DE VILLIERS, II, p. 234 ; HUGUES DE SAINT-FRANÇOIS, *op. cit.*, pp. 384-387.

⁴¹ T. IV, p. 316.